

COMPTE RENDU

1. Actualités

a. Point sur la dialyse péritonéale en SSR (Stéphanie Rousval)

L'arrêté du 17 avril 2018 permet désormais cumuler la facturation d'un séjour d'hospitalisation d'un établissement SSR avec un forfait de dialyse péritonéale par la structure de dialyse : « Pour le traitement de la dialyse péritonéale, lorsque le patient est hospitalisé, le forfait DPA (D15) ou DPCA (D16) fixé en annexe 2 de l'arrêté du 19 février 2015 [...] peut être facturé par la structure de dialyse, pour chaque semaine de traitement, en sus du GMT couvrant l'ensemble des prestations de séjour et de soins délivrées au patient.»

b. Point campagne tarifaire et CITS (Stéphanie Rousval)

Cf support de présentation en annexe

c. Point sur la réforme des autorisations (Marion Deguille)

La réforme des autorisations a débuté en janvier 2018 avec la publication d'une ordonnance le 3 janvier et d'un décret le 19 février. Ces textes visent à simplifier et moderniser le régime des autorisations sanitaires (Cf présentation en annexe).

Le calendrier de la réforme est échelonné en quatre vagues, le SSR appartient à la deuxième dont les travaux commenceront en septembre 2018.

Au-delà de la refonte des décrets d'activité, cette réforme s'articule autour des enjeux liés à la territorialisation, l'accessibilité et l'innovation. Ces trois axes de travail sont soumis à la concertation de la commission en vue d'élaborer un avis FEHAP pour la DGOS.

d. Point sur la réforme des transports (Véronique Chasse/Marion Deguille/Stéphanie Rousval)

Les documents relatifs au cahier des charges ont été transmis aux adhérents FEHAP début mai.

2. Retour sur le séminaire DGOS du 13 mars

Ce séminaire a marqué un temps fort pour le secteur du SSR en rassemblant 250 personnes. Introduite par Cécile Courrèges, la journée s'est articulée autour d'un état des lieux quantitatif présenté par la DGOS et l'ANAP et de trois tables rondes sur le parcours de soins, la prévention et l'innovation. Des intervenants FEHAP participaient à chacune des tables rondes. Cf newsletter DGOS à paraître.

3. Temps d'échange avec Christine Schibler (notamment sur l'article 51 LFSS)

Cf support de présentation en annexe.

Il est demandé qu'un binôme (un titulaire et un suppléant) soit désigné dans chaque commission pour siéger au bureau article 51. Hélène Blaize se porte volontaire, un appel à candidature va être envoyé par mail pour les membres de la commission absents ce jour.

4. Mise en place des groupes de travail de la commission

Deux sous-groupes de la commission sont mis en place sur les thèmes suivants :

- Evolution des modes de financement en SSR (contribution à la réforme, travaux sur la DMA et le socle, financement des ACE et des alternatives à l'hospitalisation, plateaux techniques spécialisés, innovation...)
- Mission et place du SSR (Quelles améliorations sont souhaitables pour l'avenir du SSR ? Lien avec la réforme des régimes d'autorisation. Articulation avec les parcours et les territoires...)

Les travaux des groupes commenceront en septembre 2018 après le renouvellement de la commission. Ces groupes sont ouverts aux membres des commissions SSR régionales afin de permettre une réflexion collective large. Ils se tiendront sous forme de conférence téléphonique, d'échanges de mail et de réunions physiques les veilles de commissions SSR.

5. Préparation de la prochaine journée nationale SSR

Point reporté à la prochaine commission.